

PRÉAMBULE

Depuis toujours, DIRICKX a la volonté de perpétuer les valeurs qui lui ont permis de devenir leader sur son marché :

Offrir la meilleure ingénierie & la meilleure qualité produit à ses clients, en limitant son impact écologique

Développer & valoriser les talents sur son territoire Perpétuer des valeurs fortes et fondatrices : exigence, passion du travail bien fait & respect de tous ses collègues

Le positionnement et l'exposition internationale de DIRICKX lui confèrent une responsabilité sociétale envers l'ensemble de ses partenaires. Dans ce cadre, **DIRICKX a ainsi inscrit l'Ethique et le Développement Durable au cœur de sa stratégie** qu'il souhaite promouvoir dans l'ensemble de sa sphère d'influence.

Au travers de la présente Charte, DIRICKX invite ainsi l'ensemble de ses fournisseurs et partenaires à s'associer à cette démarche.



ENGAGEMENTS DE DIRICKX EN MATIÈRE DE RSE

DIRICKX s'engage à respecter les principes fondamentaux de la RSE dans les domaines suivants :

- LE DROIT DU TRAVAIL,
- LES DROITS DE L'HOMME
- L'ÉTHIQUE DES PRATIQUES
- L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ
- L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE
- LES ACHATS DURABLES



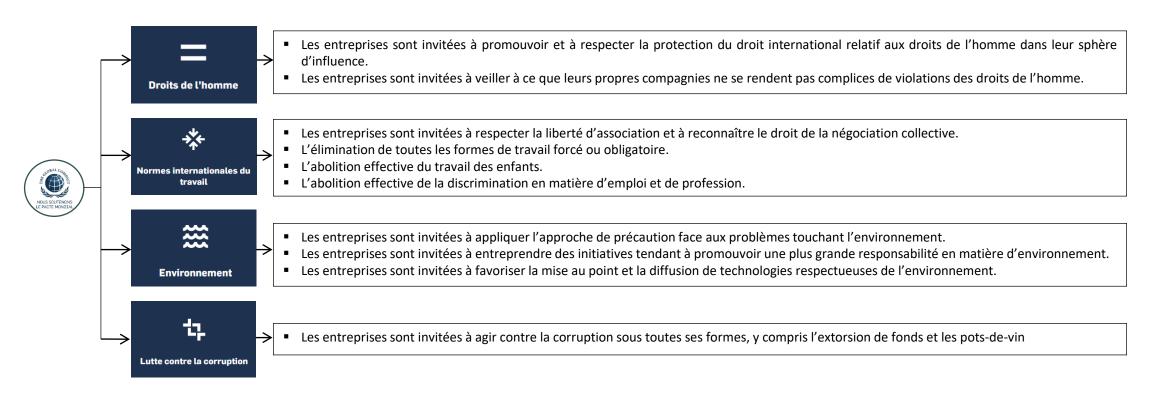
DIRICKX a l'ambition de travailler avec les meilleurs fournisseurs du marché afin d'allier qualité des services et maîtrise des coûts, tout en proposant des solutions innovantes. Ainsi, une importance toute particulière est attribuée au respect de ces principes directeurs fondés sur le partenariat, l'éthique et l'intégrité. Privilégier et soutenir les fournisseurs qui améliorent leur performance RSE de manière continue et durable est l'une des volontés de DIRICKX.





ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS EN MATIÈRE DE RSE

Dans la continuité des engagements de DIRICKX, ses fournisseurs sont ainsi tenus de respecter les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de Droits de l'Homme, de Conditions de Travail, d'Environnement et de Lutte contre la corruption. Par conséquent, les fournisseurs veillent à ce que leurs propres fournisseurs adhèrent à ces principes, tout en s'assurant de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faire respecter cet engagement. La politique Achat de DIRICKX veille ainsi aux fondamentaux d'équité de traitement, d'indépendance, de transparence, de lutte contre les malversations, et d'amélioration continue réciproque dans l'intérêt commun.





ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS EN MATIÈRE DE RSE

1. Droits humains et libertés fondamentales

Le Fournisseur s'engage à <u>n'avoir recours à aucune forme de travail forcé, ni aucune forme d'exploitation de travail d'enfants</u> pour ses opérations propres ou dans sa chaîne d'approvisionnement. Les travailleurs âgés de moins de 18 ans ne doivent effectuer aucun travail susceptible de nuire à leur santé ou leur sécurité, y compris le travail de nuit. Le Fournisseur s'engage à <u>maintenir un environnement de travail sain ainsi que sécurisé pour ses salariés</u> et s'interdit toute forme de harcèlement ou de discriminations en matière d'embauche, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement, basées sur des critères d'origine, de mœurs, de sexe, de race, de couleur, d'âge, d'opinion politiques ou religieuses, d'appartenance syndicale ou de handicap. Il met en œuvre toutes actions nécessaires, y compris celles pour promouvoir la mixité et l'égalité femmes-hommes.

3. Ethique des Affaires

Le Fournisseur s'engage à <u>conduire ses activités en respectant les lois et textes conventionnels en vigueur pour la promotion d'une concurrence libre et loyale</u> et à travailler en totale transparence dans le respect des dites réglementations sur la concurrence. <u>Le Fournisseur s'engage à lutter contre la contrefaçon</u> jusque dans sa chaîne d'approvisionnement et à respecter la propriété intellectuelle ainsi que tout autre information confidentielle ou sensible.

2. Prévention contre la corruption

Le Fournisseur s'engage à <u>se conformer aux lois et règlements en matière de répression des actes de corruption</u> sous toutes ses formes (extorsion de fonds, pots-de-vin, blanchiment d'argent ou trafic d'influence). Celui-ci ne doit pas non plus offrir à l'Acheteur des cadeaux, des paiements ou autres avantages pouvant influencer ou donner l'apparence d'influencer une décision commerciale. De plus, le Fournisseur doit s'assurer que tout échantillon fourni gracieusement à l'Acheteur ne sera pas perçu comme un pot-de-vin, un dessous de table ou une autre tentative d'acquérir un avantage dans toute décision.

4. Environnement et Développement Durable

Le Fournisseur s'engage à <u>respecter les réglementations et normes environnementales locales</u> <u>et internationales</u> en vigueur. Ce dernier s'engage à <u>limiter l'impact sur l'environnement</u> de ses activités, à réduire autant que possible la consommation d'énergie et de ressources naturelles, à produire le moins de déchets possibles, à les trier et les recycler et à contrôler les émissions d'effluents et de toute autre forme de pollution. Il s'engage à <u>mettre en œuvre les systèmes de</u> contrôle nécessaires par des mesures pertinentes et fiables.



MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE RSE

<u>Champ d'application</u>: La présente Charte s'applique à l'ensemble des fournisseurs et prestataires de la société DTI (DIRICKX), S.A.S au capital de 2 400 000 € ayant son siège social sis Le Bas Rocher - 53800 CONGRIER, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 403 033 699, ainsi qu'à cette dernière, et fait notamment partie intégrante des Conditions Générales d'Achat.



Le Fournisseur reconnaît l'importance pour l'Acheteur que les obligations précédemment mentionnées soient respectées rigoureusement tout au long de la chaîne de production des produits ou des services et se porte fort du respect de ses obligations par ses salariés, représentants, mandataires, sous-traitants, prestataires, fournisseurs, agents, et intervenants, et ce, pendant la durée de la relation commerciale.

DIRICKX se réserve le droit de faire des audits. Dans l'éventualité où toute pratique en désaccord avec les principes soutenus dans la présente Charte serait détectée, DIRICKX se réserve le droit de demander au fournisseur ou au prestataire de mettre en place des actions correctives ou de mettre fin, sans préavis, à toute relation commerciale. Selon sa gravité, le non-respect des principes énoncés pourra être considéré comme un manquement fautif aux obligations du fournisseur, de nature à entraîner l'arrêt des relations commerciales.

Chaque fournisseur s'engage ainsi à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au respect des principes précédemment énoncés et à relayer ces dispositions à ses propres fournisseurs.



